



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## questions écrites

Question écrite n° 48442

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le caractère regrettable des retards mis dans les réponses aux questions écrites posées au sujet des conditions de fonctionnement de la Commission nationale du débat. Des carences graves et évidentes ont été constatées notamment lors du débat public organisé au sujet de l'autoroute A 32 en Lorraine et plusieurs des questions écrites posées à ce sujet restent en instance. Elle souhaiterait donc vivement que la question écrite n° 34339 qui a été posée en septembre 1999, soit depuis neuf mois, puisse être l'objet d'une réponse dans un délai correct.

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question relative au fonctionnement de la commission nationale du débat public, s'agissant en particulier du débat public sur le projet d'autoroute A 32. Toutefois, elle ne partage pas les inquiétudes développées quant à d'éventuelles carences de l'article 2 de la loi du 2 février 1995 et de son décret d'application du 10 mai 1996. En effet, il faut souligner qu'une des bases du débat public est constituée par le principe de libre expression de toute personne qui souhaite prendre position sur le projet, que cette personne soit favorable ou défavorable au projet et quel que soit son statut : simple citoyen, représentant d'une association, représentant du monde économique, élu local, élu national... Les parlementaires auteurs de la saisine ont donc autant de droit d'expression que les autres participants au débat. S'agissant du cas précis de la grande réunion publique de clôture, il convient de préciser que les différents élus invités à la tribune avaient été choisis de façon que toutes les thèses en présence soient équitablement représentées. Et s'il est vrai qu'aucun des élus auteurs de la saisine n'en faisait partie, il faut noter que M. Masson, le chef de file de ces élus, a été le premier à s'exprimer à l'ouverture de cette réunion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48442

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 2000, page 3870

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4684